

Philanthropie et protection de l'enfance



**Quel rôle peut jouer
la philanthropie face à la crise de
la protection de l'enfance ?**



Rédaction :
Aude Kerivel, Chloé Michaud, Tara-Lou Iftene

Conception graphique :
Panteo.fr / x.jacobi@panteo.fr

Imprimé en France

Imaginer des solutions collectives au plus près des besoins de l'ASE

Depuis plusieurs années, la protection de l'enfance traverse une crise structurelle et organisationnelle. Des services saturés, des professionnels en sous-effectifs, un manque de place et des moyens insuffisants : le dispositif peine à répondre aux besoins fondamentaux des enfants les plus vulnérables.

Face au défi majeur que constitue cette crise installée et aux évolutions rapides auxquelles l'aide sociale à l'enfance est confrontée, il apparaît nécessaire de (ré)interroger la complémentarité et l'efficience de la philanthropie en faveur des acteurs de la protection de l'enfance, des enfants, des jeunes et des familles en difficultés.

La Fondation de France agit de longue date dans le champ de la protection de l'enfance, et ce à travers différents leviers d'actions : en soutenant directement les jeunes sans soutien familial grâce au programme Bourse aux jeunes majeurs, en renforçant l'ensemble de l'écosystème qui accompagne les familles dans l'exercice de la parentalité et de la petite enfance, en agissant sur la prise en charge

des Mineurs Non Accompagnés, ou encore en soutenant directement, en partenariat avec l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, la recherche académique et les jeunes chercheurs experts du champ de la protection de l'enfance pour renforcer la connaissance et contribuer à l'éclairage des décisions publiques.

Face au défi majeur que constitue cette crise installée et aux évolutions rapides auxquelles l'aide sociale à l'enfance est confrontées, il apparaît nécessaire d'(re)interroger la complémentarité et l'efficience de la philanthropie en faveur des acteurs de la protection de l'enfance, des enfants, des jeunes et des familles en difficultés. Ainsi, la Fondation de France a souhaité ouvrir, en concertation avec l'ensemble de son écosystème, une réflexion sur le rôle de la philanthropie aux côtés de l'aide sociale à l'enfance.

La Fondation de France a souhaité ouvrir, en concertation avec l'ensemble de son écosystème, une réflexion sur le rôle de la philanthropie aux côtés de l'aide sociale à l'enfance.

Philanthropie et protection de l'enfance

Cette étude menée en partenariat avec Vers le Haut dans le cadre de son cycle de réflexion actuelle "Quelle place pour la famille dans l'éducation ?" a été réalisé par le LEPPI. Elle a pour objectif d'échanger avec les secteurs philanthropique, associatif et institutionnel spécialistes des questions de protection de l'enfance pour mieux comprendre les besoins et ouvrir un dialogue sur les solutions à imaginer.

Comment venir en aide le plus efficacement aux acteurs de la protection

Cette étude a pour objectif d'échanger avec les secteurs philanthropique, associatif et institutionnel spécialistes des questions de protection de l'enfance pour mieux comprendre les besoins et ouvrir un dialogue sur les solutions à imaginer.

de l'enfance en complémentarité de la puissance publique ? Quelles nouvelles orientations : participation active des enfants, continuité des parcours d'accompagnement, réussite scolaire, ouverture sur le monde, devons-nous soutenir ? Renforcer la prévention, expérimenter, permettre la production de nouvelles connaissances, accompagner l'évolution des pratiques professionnelles, renforcer les collaborations avec les acteurs de terrain et la puissance publique... : quels leviers d'actions ou encore échelles privilégier ?

Autant de questions qu'il nous paraît essentiel de discuter afin d'ouvrir le champ des possibles et permettre, en concertation étroite avec la puissance publique, d'agir en faveur des enfants et des jeunes qui en ont le plus besoin.

”

Sommaire

Éditorial	3
Méthodologie	6
Introduction	7
1. Philanthropie et protection de l'enfance : ancrage historique et nouveaux enjeux	11
Une philanthropie historiquement sensible à l'enfance	12
État et philanthropie : la question de la complémentarité ?	13
Le rôle de fondations « opératrices » et « redistributrices » dans la protection de l'enfance	14
2. Les moyens d'action de la philanthropie face aux besoins de la protection de l'enfance	20
Le besoin d'expérimenter en protection de l'enfance	21
Trois échelles d'expérimentations	23
Les conditions de réussite de l'expérimentation	30
3. Des leviers d'actions : les « chantiers » à ouvrir en protection de l'enfance	34
Prévenir les placements	35
Agir sur les parcours des enfants confiés	38
Agir envers des publics particuliers de la protection de l'enfance	40
Soutenir l'ouverture vers l'extérieur	41
Conclusion	47
Lexique	49

Méthodologie

La présente note a été réalisée par une équipe de recherche (sociologue, économiste et historienne) qui mène des travaux de recherche-action, d'évaluation de politiques publiques, d'expérimentations et de mesures d'impact, dans le champ de la protection de l'enfance, mais aussi des politiques éducatives et des politiques jeunesse.

Elle s'appuie sur (1) une revue de la littérature mettant en exergue l'histoire de la philanthropie et les débats récents dans la communauté scientifique, l'expertise d'un groupe de travail rassemblant la Fondation de France, le *think tank* Vers le Haut, plusieurs responsables de fondations et associations ayant une partie de leurs financements issus de fonds privés et les directeurs adjoints enfance famille de deux départements et (3) un état de la recherche et des différents rapports (politiques et administrations) sur la protection de l'enfance, celui-ci étant complété par les différents résultats des travaux sur la protection de l'enfance de l'équipe de recherche, rédactrice de cette note.

Introduction

Augmentation du nombre de mesures, difficultés de recrutement, incapacité à produire des données prospectives, et forte inégalité d'un département à l'autre dans l'application des lois : tels sont les principaux enjeux auquel doit faire face le secteur aujourd'hui¹.

Au 31 décembre 2023, 384900 mineurs et jeunes majeurs bénéficient au total de 396900 mesures d'ASE. En 10 ans, le nombre de mesure a augmenté de 20 % selon les données de la DREES.

Ainsi, malgré « une augmentation des dépenses totales de l'ASE, multipliées par 2,6 % en euros courants, soit une augmentation de 70 % en euros constants en tenant compte de l'inflation »², celle-ci ne permet pas de faire face aux défis liés à l'**augmentation du nombre d'enfants concernés par une mesure de protection**.

Au 31 décembre 2023, 384 900 mineurs et jeunes majeurs bénéficient

au total de 396 900 mesures d'ASE. En 10 ans, le nombre de mesure a augmenté de 20 % selon les données de la DREES³. Les « mesures » en question peuvent être un accueil en dehors du lieu de vie habituel (en famille d'accueil ou en maison d'enfants à caractère social, MECS) dans 57 % des cas ou d'une action éducative dite « en milieu ouvert » consistant en l'intervention d'un travailleur social au domicile dans 46 % des cas⁴.

L'augmentation du nombre de mesures, ainsi que « la dégradation des situations » constatée par de nombreux professionnels⁵ ne peuvent se comprendre sans considérer le défaut de places, de moyens et ressources humaines, en psychiatrie ou dans le champ du handicap, ainsi que l'**augmentation de la pauvreté dans certains territoires**.

Les établissements et services se retrouvent non seulement saturés, mais doivent également faire face à **une crise des recrutements** (97 % des

1. Nous pouvons notamment citer : *le rapport de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance*. Présidente Mme Laure Miller, rapporteuse Mme Isabelle Santiago, avril 2025. *Le livre blanc du travail social*, du Haut Conseil du travail social, 2023, ou encore le rapport de la Convention Nationale des Associations de protection de l'enfant (CNAPE) : *nos mesures d'urgence pour la protection de l'enfance*, 2024.

2. *L'aide sociale à l'enfance. Bénéficiaires, mesures et dépenses départementales associées* - Édition 2025, *Les dossiers de la DREES*, N°131, paru le 26/06/2025.

3. *L'aide sociale à l'enfance. Bénéficiaires, mesures et dépenses départementales associées* - Édition 2025, *Les dossiers de la DREES*, N°131, paru le 26/06/2025.

4. Dans quelques cas, des enfants et des jeunes peuvent bénéficier simultanément d'une mesure de placement et d'une mesure de milieu ouvert.

5. Doucet-Dahlgren A, Faisca E., Kerivel A., Michaud C., Turlais A., Iftene T., (2025) *Recherche-action sur le milieu ouvert dans le département de la Seine-Saint-Denis*.



structures adhérentes de l'Uniopss en 2022 peinent à recruter)⁶ qui conduit à des retards (parfois d'un an) dans l'exécution des décisions judiciaires (entre le moment où un juge décide d'une mesure de protection et le moment où l'enfant est pris en charge⁷).

Un contexte qui conduit des enfants à être pris en charge parfois tardivement, ou placés dans des

établissements en fonction des places restantes plutôt qu'en fonction de leurs besoins⁸. Les départements et les associations de protection de l'enfance peinent donc, aujourd'hui, à remplir leur mission, à savoir protéger les enfants en danger ou risquant de l'être⁹.

Face à ces différents constats, quelle peut-être la place de la philanthropie aujourd'hui ?

6. *Pénurie de professionnels en protection de l'enfance*, enquête de l'UNIOPSS, novembre 2023, citée par la Commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance de l'Assemblée Nationale (2025).

7. La justice protège-t-elle les enfants en danger ? État des lieux d'un système qui craque, *Syndicat de la magistrature*, 6 mai 2024.

8. Des enfants en situation de handicap, pour lesquels le collectif est compliqué, peuvent se retrouver dans un grand collectif, faute de place en famille d'accueil, ou des enfants peuvent être séparés de leurs frères et sœurs, faute de places suffisantes dans un même établissement.

9. Kerivel A., (2024) *Protéger l'enfance, Tenir notre promesse aux enfants*, Flammarion, 2024.

Si peu de travaux de recherches mettent explicitement en perspective « la philanthropie » et la « protection de l'enfance », les deux thématiques ne sont pas étrangères l'une à l'autre.

En effet, les historiens remarquent que la philanthropie a toujours été engagé dans le soutien à l'enfance,¹⁰ notamment par l'œuvre de certaines fondations. D'autre part, les chercheurs ayant travaillé à définir la philanthropie s'accordent sur l'ambition d'« enquêter, dénoncer, proposer, expérimenter, s'associer, militer pour le bien¹¹ », une définition qui ouvre de potentielles perspectives.

Alors que la protection de l'enfance connaît actuellement une crise politique, organisationnelle et financière sans précédent, quelle place pourrait jouer la philanthropie

pour soutenir le secteur et ses acteurs face aux défis auxquels ils doivent faire face ? Comment les fondations pourraient-elles, à leur échelle, au côté des collectivités et des associations, œuvrer pour les enfants, les jeunes et les familles, accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance ? Telles sont les questions posées dans cette étude.

Après un détour sur les enjeux de la philanthropie et son ancrage historique ainsi que sur la place des fondations dans le champ de la protection de l'enfance (1), nous aborderons le besoin « d'expérimenter » en protection de l'enfance et la place que peut prendre la philanthropie dans cette perspective (2). Enfin nous présenterons quelques grands « chantiers » du secteur et des exemples de projets expérimentaux¹² (3).

10. Paraselli in Vittori B. (dir) (2016) *Au risque de la prévention. Enfance, jeunesse, familles et travail social : de la prévention précoce à la participation sociale*, Genève, Éditions IES, p. 59-80 et Brodiez-Dolino, A. *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, CNRS.

11. Duprat, C. (1993). *Pour l'amour de l'humanité. Le temps des philanthropes : la philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie*, Paris, C.T.H.S.

12. Au sujet des politiques d'éducation, Philippe Meirieu suggère « d'ouvrir des chantiers », qu'il définit comme la mise au travail collective sur un sujet, une thématique, un programme, dans lequel toutes les parties prenantes peuvent s'inscrire, faire des propositions, mettre en œuvre des projets. Il préfère ce terme à celui « d'expérimentation » considéré comme trop galvaudé. – 2025, audition de Philippe Meirieu par la Commission Attali.

Philanthropie
et protection de l'enfance

Ancrage historique
et nouveaux enjeux



Une philanthropie historiquement sensible à l'enfance

Comprendre le rôle que peut jouer la philanthropie dans la protection de l'enfance aujourd'hui implique un rapide détour vers le rôle qu'elle a pu jouer hier. Évoquer les évolutions de la philanthropie, c'est tenter d'en tracer une définition. La philanthropie « a été fortement rattachée aux grandes religions qui ont toutes fait du don un de leurs piliers » et ont œuvré,

depuis les premières compagnies de charité, à venir en aide aux plus démunis et notamment aux enfants.

Progressivement, « les défenseurs de la philanthropie ont souligné leur distance avec la « charité » chrétienne, celle-ci étant accusée par exemple de ne pas s'attaquer aux causes mais simplement aux effets de la pauvreté. »¹³ Pour Nicolas Duvoux¹⁴, qui étudie le discours que tiennent certains philanthropes sur leurs propres engagements, les missions du philanthrope doivent dépasser le simple don, afin de « s'attaquer aux causes et non aux symptômes des problèmes sociaux¹⁵ ».

En tentant de définir la philanthropie, ce même auteur constate que la pratique philanthropique « se dilue dans un ensemble d'actions » :

En France, un des principaux « véhicules » de la philanthropie est la fondation¹⁶.

13. Nicolas Duvoux, Les valeurs de la philanthropie, *Informations sociales*, 2018/1 n°196-197.

14. Nicolas Duvoux, Sylvain Lefèvre (2023) *Philanthropie et démocratie : enjeux et perspectives pour les fondations au XXI^e siècle*, Observatoire de la Philanthropie, Fondation de France.

15. Nicolas Duvoux 2018, "Les valeurs de la philanthropie". *Informations sociales*, 196-197(1), 38-46.

16. Nicolas Duvoux précise que la fondation « se distingue de l'association par deux caractéristiques : tout d'abord, la fondation résulte d'un acte irrévocable d'apport de la part des fondateurs et non pas seulement du rassemblement des volontés de plusieurs personnes. Par ailleurs, elle n'a pas d'adhérents et elle est gérée par un conseil d'administration (celui des associations est composé de membres élus). Ensuite, les dons sont régulés par plusieurs articles du Code général des impôts (articles 200 pour la réduction d'impôt sur le revenu ; 238 bis pour la réduction d'impôt sur les sociétés ; 885-0 bis A pour les réductions d'impôt de solidarité sur la fortune ; 788 pour l'abattement sur les dons consentis au moyen de biens recueillis dans une succession). » (op. cit. p. 39).

État et philanthropie : la question de la complémentarité ?

En tentant de typologiser la philanthropie, Duvoux et Lefèvre distinguent des actions plutôt « contributives » et d'autres plutôt « disruptives »¹⁷. La notion de contribution renvoyant au financement de projets initiés par l'action publique ; et celle de disruption à l'introduction de modèles alternatifs à ceux proposés par l'action publique.

Même si, dans les faits, comme le nuance Nicolas Duvoux, ces deux modes d'actions se mélangent bien souvent, ces définitions posent la question de la place de la philanthropie vis-à-vis de l'État.



En tant que fondation, nous allons financer des actions un peu exceptionnelles dans des MECS, sur l'accès à la culture, sur les week-ends ou les séjours. Mais au fond, cela peut tenter les pouvoirs publics de se désengager de missions qui sont des missions de services publics. Si des départements ont des difficultés financières, c'est à l'État de les soutenir.

Membre du groupe de travail

En effet, dans le champ de la protection de l'enfance, l'inquiétude porte principalement sur un risque de désinvestissement des départements face à de nouvelles rentrées d'argent. Certains professionnels¹⁸, dont les inquiétudes sont partagées par une partie des chercheurs, exposent le risque qu'impliquerait une trop grande présence de la philanthropie et de ses financements dans les structures de la protection de l'enfant : il serait à craindre que l'État, en se reposant sur ces structures privées, réduise ses dépenses publiques, ce qui risquerait de fragiliser un peu plus le milieu¹⁹.

17. Nicolas Duvoux, Sylvain Lefèvre (2023) *Philanthropie et démocratie : enjeux et perspectives pour les fondations au XXI^e siècle*, Observatoire de la Philanthropie, Fondation de France.

18. Une crainte formulée par les membres du groupe de travail, Philanthropie et travail social, organisé par Vers le Haut, durant le troisième trimestre 2025.

19. Chetrit, D. (2021). *Les associations gestionnaires de l'ASE face aux changements politiques et économiques*, mémoire sous la direction d'Isabelle Frechon.

Le rôle des fondations « opératrices » et « redistributrices » dans la protection de l'enfance

Le « véhicule de la philanthropie », que sont les fondations « opératrices » et les « fondations redistributrices »,²⁰ est déjà présent historiquement dans le champ de la protection de l'enfance.

Les fondations opératrices : une histoire porteuse d'innovations

Plusieurs fondations opératrices, d'abord souvent positionnées sur l'accueil des orphelins et le placement, ont par exemple ouvert leur champ d'intervention en proposant de l'accompagnement en milieu ouvert et du soutien à la parentalité,

ou de la formation et insertion.

S'il n'existe pas de données nationales exhaustives sur ce sujet, l'analyse des opérateurs de quelques départements montre des configurations très diversifiées : certains départements ne travaillent qu'avec des associations locales, lorsque d'autres collaborent avec des fondations nationales, ou de grandes associations nationales, parfois adossées à des fondations. Si certaines petites associations locales, historiques, ont pour atouts une inscription très forte dans un réseau partenarial au niveau du territoire, et une forte proximité avec le public de leur territoire, elles ne sont, bien souvent, financées que par les départements. De plus, souvent, leur manque de personnel dédié les empêche de remporter les appels d'offres des marchés publics qui régissent actuellement le champ de la protection de l'enfance.

Il y a un gros sujet d'inégalités. Et ce que de grosses fondations peuvent faire, parce qu'elles ont des capacités de levée de fonds, d'aller chercher des philanthropes, cela pose des questions d'équité pour des enfants confiés dans des établissements qui n'ont pas ces capacités.

Membre du groupe de travail

20. Il existe deux modes opératoires des fondations. D'une part, les fondations distributives s'attachent essentiellement à financer et à accompagner des projets qui leur sont extérieurs, notamment par la distribution de subventions à des associations, des institutions ou groupes et de bourses ou de prix à des personnes physiques (chercheur, étudiant...). D'autre part, les fondations opératrices mettent en œuvre elles-mêmes des activités via des équipes de salariés. Certaines fondations admettent un fonctionnement mixte qui mêle le mode distributif et l'opératif. Par ailleurs, si une fondation abritante est distributive, les fondations abritées doivent l'être également (il en va de même pour une fondation abritante opératrice) (Enquête nationale 2001-2022 réalisée par l'Observatoire de la philanthropie intitulée « Les fondations et fonds de dotation en France »).

L'hétérogénéité des opérateurs de la protection de l'enfance

Depuis la loi de décentralisation de 1983, la protection de l'enfance est une compétence confiée aux conseils départementaux. Les départements ont donc la charge de services (de prévention, AEMO, établissements) en gestion directe, mais délèguent aussi un certain nombre de leurs missions à différents opérateurs :

- Des fondations opératrices (Fondation Apprentis d'Auteuil, Fondation SOS Villages d'enfants, Fondation La vie Au Grand Air priorité enfance, l'OSE, Olga Spitzer, etc.) nationales ayant des services et structures dans plusieurs départements.
- Des associations nationales, fédérations ou unions qui souvent n'œuvrent pas uniquement dans le domaine de la protection de l'enfance : la Croix Rouge, Les PEP (fédération), Sauvegarde (Unions des associations régionales), le Groupe SOS, sont présentes dans plusieurs départements.
- Des associations locales qui œuvrent principalement dans le domaine de la protection de l'enfance (Aide sociale à l'enfance et/ou protection judiciaire de la jeunesse) sur un département, voire parfois sur quelques départements limitrophes : les instituts Seillon dans le département de l'Ain ou l'AVVEJ présente dans cinq départements d'Ile de France.
- Les opérateurs de la protection de l'enfance peuvent avoir différentes missions :
 - l'accompagnement des enfants et de leur famille au domicile dans le cadre d'une mesure judiciaire ou administrative,
 - la gestion de structures de placement (MECS, foyers) ou d'autres structures telles que centres maternels ou parentaux, foyers et appartements en semi-autonomie pour adolescents, etc.
- Le secteur de la protection de l'enfance est donc très dispersé, en témoigne l'absence de données précises sur le nombre d'associations opératrices. Les données de collectifs regroupant des associations de protection de l'enfance, la CNAPE, nous en donnent une idée partielle : la Convention nationale des associations de protection de l'enfance compte 170 associations adhérentes.

Philanthropie et protection de l'enfance

Bien que le secteur de la protection de l'enfance soit en majorité financé par les départements, les fondations opératrices bénéficient d'un apport de financements privés pour certaines de leurs actions, contrairement aux petites associations locales²¹. Cela peut contribuer au

Je pense à la question des jeunes majeurs en protection de l'enfance. Nous (fondations) on va financer des dispositifs d'accompagnement des jeunes après 18 ans sur des fonds privés parce que c'est financé de façon très inéquitable selon les départements.

Membre du groupe de travail

déploiement de moyens supplémentaires sur le terrain et alimenter des inégalités de conditions de prise en charge des enfants : accès privilégié à des services de suite, des activités culturelles, des voyages, du soutien scolaire... Des « plus », qui viennent s'ajouter aux dépenses liées à la vie quotidienne, et contribuent souvent à l'ouverture vers l'extérieur des enfants, à leur intégration sociale²².

Dans ce paysage diversifié entre les départements, et au sein des départements entre les opérateurs, les fondations opératrices ont joué un

rôle, en faisant émerger, ou en adressant des problématiques moins visibles ou moins accompagnées par les départements. Par exemple, alors que plusieurs départements ont généralisé l'accompagnement des jeunes majeurs pour les 18-21 ans sortant de protection de l'enfance, ce prolongement de l'accompagnement est difficilement accessible dans d'autres départements, se traduisant par des « sorties sèches » à 18 ans²³. En réponse, certaines fondations ont créé, grâce à des fonds privés des « services de suite », pour accompagner les sortants de la protection de l'enfance au-delà de 18 ans, voire de 21 ans.

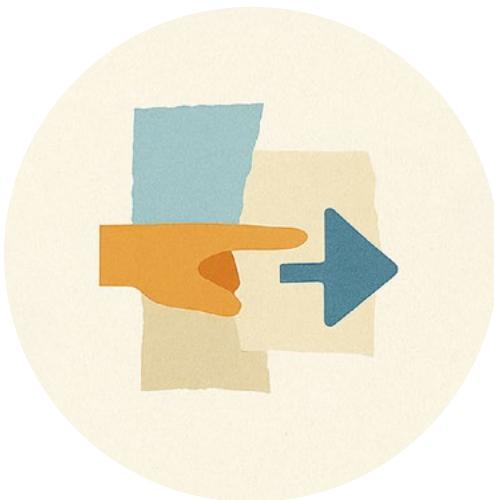
Enfin, des fondations se sont positionnées pour lutter contre la séparation des fratries, une situation prohibée légalement, mais rendue courante par l'augmentation des besoins de placement et la diminution des solutions de placement facilitant l'accueil de toute une fratrie (familles d'accueil). Leurs villages d'enfants, « établissements conçus pour les fratries », sont particulièrement intéressants, puisque l'on voit que le modèle de structures inter-âges inspire d'autres établissements (en dehors de ces fondations) pour réunir les fratries trop souvent séparées²⁴.

21. Celles-ci étant également dans des situations inégalitaires selon, par exemple, si elles sont propriétaires ou non du bâti.

22. Ces observations ont été réalisées par l'équipe de recherche dans le cadre de plusieurs enquêtes de terrain dans des associations et fondations de la protection de l'enfance.

23. « Plus d'un jeune sur deux sortis de l'ASE n'est ni en études, ni en emploi ou en formation (NEET), contre 15 % de la population générale à 18-19 ans. », Cour des comptes, Rapport public annuel 2025, « La prise en charge des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance », p 331.

24. La loi n°2022-140 du 7 février 2022 (loi Taquet) réaffirme le principe de non-séparation des fratries.



Ainsi, des fondations opératrices qui œuvrent historiquement dans le champ de la protection de l'enfance, y ont joué un rôle, en finançant des expérimentations (les structures de

plusieurs fondations avaient soutenu des études sur le devenir des enfants confiés²⁶, comme moyen de mesurer leur action et parfois de communiquer auprès des donateurs.

Pour les départements, l'important c'est d'avoir des opérateurs qui sont capables de challenger la pensée du département, et inversement.
Membre du groupe de travail

type villages d'enfants ont été importés d'expériences étrangères) ou en soutenant la recherche. Avant le lancement de l'enquête longitudinale sur le devenir des jeunes ayant été accueillis à l'ASE, par l'INED²⁵ en 2013,

Les fondations redistributrices : un soutien à l'écosystème

Les fondations redistributrices identifiées dans la base de données de l'Observatoire Philanthropie & Société ont pour thématique « la protection de l'enfance », « les mineurs », « la maltraitance », « la prise en charge, l'hébergement, le placement », « la prévention » dans leur « objet », et mentionnent également (du plus ou moins fréquent).

25. Chaieb, S. (2013), *Les recherches francophones sur les parcours de placement, la transition à l'âge adulte et le devenir des enfants placés*, revue de littérature effectuée pour l'ONED.

26. Nous pouvons citer par exemple les enquêtes sur le devenir des enfants confiés réalisées par Action Enfance ou l'OSE, dirigées par Patrick Dubéchot.



Ces fondations redistributrices, ont pour thématique « la protection de l'enfance », « les mineurs », « la maltraitance », « la prise en charge, l'hébergement, le placement, « la prévention » dans leur « objet », et mentionnent également (du plus ou moins fréquent) :

- « La famille et la parentalité » (« soutien aux familles, accompagnement parental, aide éducative, soutien psychologique »),
- « La santé et le handicap » (« santé, soin, maladie, handicap et polyhandicap, médico-social, accompagnement thérapeutique... »),
- « L'insertion et l'autonomie » (« insertion sociale, exclusion, précarité, cohésion sociale »)
- « Culture et éducation » (« culture, artistique, scolaire et éducation, citoyenneté pédagogie »)

• « Environnement, humanitaire et international » (« environnement, biodiversité, solidarité internationale, humanitaire, écologie »).

L'écosystème philanthropique peut agir au niveau local mais est inégalement réparti sur le territoire. Il existe ainsi un véritable enjeu à être présent, à maintenir ou à établir une proximité entre les fondations, les associations et les territoires. L'analyse du programme « Bourse aux Jeunes Majeurs » mis en place jusqu'à 2025 par la Fondation de France, rend compte du travail de « sourcing » réalisé par les fondations régionales, afin de permettre aux petites et moyennes associations de tous les territoires de bénéficier de ce soutien financier.

Le rôle des fondations redistributrices : l'exemple du programme Bourses aux Jeunes Majeurs

A près une première expérience de bourse à laquelle les jeunes majeurs devaient directement postuler, la Fondation de France a expérimenté un autre modèle d'intervention, par le financement d'associations qui attribuent directement des bourses, entre 2022 et 2025.

Soucieuse d'atteindre des petites associations ayant peu recours à des fonds privés, la Fondation de France s'est appuyée sur ses réseaux de bénévoles locaux. Parmi les associations bénéficiant des bourses jeunes majeurs, on retrouve des ADEPAPÉ et Repairs (collectifs d'anciens jeunes de la protection de l'enfance, souvent exclusivement constitués de bénévoles, et très peu financés), des associations accueillant de jeunes mineurs non accompagnés ou à la rue, des associations d'insertion comme les missions locales, etc.

Les bourses ont ainsi constitué un coup de pouce indispensable au parcours d'insertion de ces jeunes : permis de conduire, trottinette électrique, ordinateur, frais de scolarité, mois de loyers afin de « tenir jusqu'à l'ouverture des droits ». Cette bourse est un dispositif unique dans le paysage français, quelquefois renforcé par d'autres fondations locales. Elle permet de résoudre efficacement et de façon pragmatique un sujet bloquant



Les moyens d'action de la philanthropie face aux besoins de la protection de l'enfance



Le besoin d'expérimenter en protection de l'enfance

Historiquement, les fondations ont été à l'initiative d'expérimentations à l'échelle de publics, de pratiques, et de modes d'accueil, qui ont directement impacté les parcours des enfants concernés.

Dans un contexte de crise généralisée du secteur de la protection de l'enfance, expérimenter revêt une importance moindre dans les activités quotidiennes. Départements et associations sont centrés sur la gestion de l'urgence : recruter, trouver des places pour un nombre

un « projet personnalisé pour l'enfant »²⁸, former les professionnels de manière continue. **Réinterroger les pratiques, approfondir** quels sont les besoins des enfants et les impliquer dans les décisions les concernant, donner des marges de manœuvre, proposer quelque chose de différent, passent donc au second plan, et sauf exception ne fait pas l'objet de financements dédiés.

Dans des contextes où les équipes sont soumises à l'urgence, à une augmentation des process et des charges administratives, et à l'injonction de ne pas prendre de risques pour leur propre institution, expérimenter peut relever d'un défi opérationnel.

Et pourtant il y a un grand besoin d'expérimenter, de faire émerger des solutions créatives, pour répondre aux besoins des enfants et des familles, pour faire face à de « nouveaux » risques... ²⁹ Certains schémas départementaux de protection de l'enfance soulignent parmi leurs priorités la nécessité d'expérimenter de nouvelles pratiques et

croissant d'enfants, trouver des budgets quand les ressources s'amenuisent... L'urgence prend d'ailleurs le pas sur l'application de certaines lois : accueillir ensemble les fratries²⁷, impliquer l'enfant et les professionnels qui s'occupent de lui dans

27. L'article 5 de la loi de 2022, réaffirme que « l'enfant est accueilli avec ses frères et sœurs en application de l'article 371-5, sauf si son intérêt commande une autre solution ». Dans certains départements, près de 60 % des enfants qui ont des frères et sœurs ne sont placés avec aucun d'entre eux sur le même lieu de placement.

28. 74 % des départements reconnaissent que le projet pour l'enfant n'est pas systématiquement mis en œuvre et que « l'enfant ne semble pas pleinement associé à son élaboration », d'après Marion Cerasuola, Louise Genest et Aurélie Picot, Écouter pour agir. La participation collective des enfants protégés. ONPE, Collection « Sens et repères méthodologiques », 2023, p.21. Lorsque les enfants ont un PPE, il n'est pas toujours connu des professionnels qui l'accompagnent au quotidien.

29. Psalmor M., *Quand l'intérêt de l'enfant placé tend vers un retour en famille*, DU protection de l'enfance, UFR de sociologie, Université de Crêteil, sous la direction de A-M Begot.

En tant que département, nous sommes dans un département où il y a un peu moins d'une dizaine d'opérateurs qui agissent pour 4000 enfants, et aucun ne va chercher des financements autres que ceux du département. En tant que département, nous attendons aussi que des opérateurs se mobilisent pour ces enfants, qu'ils aillent voir ce qu'il y a de possible dans le droit commun. Avec l'idée que tout le monde peut contribuer, juste pour améliorer la prise en charge de ces enfants.

Membre du groupe de travail

nouveaux dispositifs.

Dans l'écosystème de la protection de l'enfance, les fondations ont régulièrement fourni ces possibilités d'expérimentation et de prise de risque. Leur posture permet d'offrir un espace pour prendre le temps de

la réflexion, faire un pas de côté pour se décentrer et faire émerger de nouvelles idées, avoir la possibilité de les expérimenter pour contribuer durablement à améliorer les conditions de vie présentes et futures des enfants en protection de l'enfance.

Si les fondations opératrices communiquent sur leurs actions concrètes, le rôle des fondations distributrices sur le financement des associations de protection de l'enfance reste peu documenté. On constate cependant que de nombreuses petites associations de protection de l'enfance n'ont pas recours aux soutiens de fondations, voire ne savent pas qu'elles peuvent y avoir recours.



Qu'est-ce que l'expérimentation ?

Une expérimentation désigne « une méthode scientifique reposant sur l'expérience et l'observation contrôlée pour vérifier des hypothèses » (Larousse). L'appropriation du terme par le champ politique, mais aussi associatif, a donné lieu à une définition plus large avec la mise en œuvre à petite échelle d'un dispositif et l'occasion de procéder à son évaluation. L'objectif d'une expérimentation est de mesurer l'impact ou les effets d'un dispositif et ses conditions de mise en œuvre afin d'envisager de le généraliser dans son ensemble ou en partie³⁰.

On utilise également plus simplement le terme d'expérimentation pour parler d'essai ou de tentative.

L'expérimentation législative locale est la possibilité pour les collectivités territoriales de déroger, à titre expérimental et pour un objectif et une durée limitée, aux dispositifs législatifs ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences (loi organique n°2003-704 du 1^{er} août 2003).

Trois échelles d'expérimentations : trois types d'acteurs de ces chantiers

Un accompagnement par une fondation d'une expérimentation, peut prendre plusieurs formes :

- **Servir d'impulsion pour qu'un dispositif puisse se mettre en place.** Par exemple, via du mécénat de compétences pour soutenir la réponse à un appel à projet ou chercher des co-financements ; un apport financier initial

permettant au projet de se lancer dans une expérimentation, avant une éventuelle prise de relais par les collectivités.

- **S'adosser à un dispositif ou une institution existante** (service de milieu ouvert, structure de placement...) pour améliorer la prise en charge au-delà de ce que les dépenses journalières par enfant permettent (projet culturel, fêtes d'anniversaire, séjours à l'étranger,

30. Kerivel A., James S. (2019), Lutter contre les discriminations et les inégalités, Enseignements du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, Paris : La documentation française.

organisations de temps bénévoles pour du soutien scolaire, activité sportive impliquant un coût supplémentaire que celui habituellement prévu).

- **Financer une expérimentation, recherche, ou mesure d'impact,** pour contribuer à la production de connaissance sur un sujet en termes de diagnostic ou de mesure des effets d'une action ou d'un dispositif, faciliter la recherche de financements publics et privés pour les dispositifs concernés, élaborer des diagnostics.

Le lancement d'expérimentation a souvent été associé à l'innovation³¹. Or il semble important de se poser la question suivante ? Pour qui doit-elle être innovante ? Pour les financeurs ou pour les enfants et jeunes concernés ?

Les associations ont des idées, ça foisonne d'idées, et comment on fait le pari de mettre de l'argent pour que ça démarre, et comment on aide à structurer.

Membre du groupe de travail

Pour les fondations éloignées des enjeux opérationnels de la protection de l'enfance, il n'est pas aisés de se positionner sur des sujets particuliers, qui plus est dans un secteur faisant l'objet de financements essentiellement publics, où un projet

de pérennisation d'une action nécessite l'appui de la collectivité ou la recherche d'autres financements. Une fois le périmètre des actions défini, comment s'assurer qu'elles répondent à un besoin ? Qu'elles ne vont pas se heurter à des obstacles organisationnels ? Cesser après quelque temps faute d'autres sources de financement ? Contribuer à l'empilement de dispositifs dont souffrent déjà les acteurs de la protection de l'enfance ?

L'approche proposée ici, est de faire émerger les expérimentations des besoins concrets du terrain, à partir de **différentes échelles d'expertise** : (1) les associations locales et partenaires (2) les professionnels, pour qui la possibilité de prendre part à la conception de projets, de retrouver de la marge de manœuvre est

vital dans un contexte de crise du secteur (3) les enfants et les familles, dont certains de leurs besoins et désirs sont relégués dans un contexte de tensions budgétaires et de complexités institutionnelles³².

1. Échelle institutionnelle

Associations de protection de l'enfance, partenaires et associations qui prennent en charge le public au quotidien, services des collectivités dédiés (prévention, soutien à la parentalité)

31. Jacquelin, A., Kerivel, A., Michaud, C. et Ottolini, L. (2025). L'innovation sociale dans le travail social. Essaimer les inventions locales à l'aide de l'intermédiation et de l'expertise. *Sociographe*, 91(3).

32. Une demande que l'on retrouve de manière récurrente dans les propos des enfants concernés par une mesure.

Les atouts pratiques

Les associations sont au quotidien avec les enfants et les familles, aux premières loges de leurs besoins et sont ancrées sur les territoires et imbriquées dans des tissus locaux. Elles sont amenées à répondre aux appels d'offres émis par les départements, pour la mise en place de nouvelles structures, ou de nouveaux dispositifs. Mais l'appui sur un financement exclusivement public peut se révéler insuffisant pour proposer une nouveauté.

Les points de vigilance

Certaines associations qui ont davantage de facilité à répondre aux appels d'offre et à formuler des projets, peuvent s'appuyer sur un service ou des fonctions supports dédiées à la

veille et à la recherche de financement. Elles bénéficient de ce fait d'un meilleur accès aux financements privés et subventions publiques.

- Des associations de grande envergure.
- Des associations déjà adossées à des fondations.
- Des associations jouissant d'une forte visibilité médiatique, parfois davantage éloignées des problématiques locales et rencontrant parfois des difficultés pour atteindre le public qu'elles visent.

Enjeux pour la philanthropie

Communiquer auprès des grandes, mais aussi des petites associations, et les accompagner pour répondre aux appels à expérimentation.

Une expérimentation à l'échelle d'une structure, l'exemple de Colibri

L'association Colibri est créée par les Scouts et Guides de France en 2017, uniquement à partir de fonds privés, avec l'objectif de proposer des lieux de vie en petits effectifs, proches d'un habitat de type familial, à des enfants et jeunes confiés, aux parcours dits « complexes » et en rupture avec leur lieu de placement, déscolarisés, ayant connu de nombreuses fragmentations de parcours et des violences.

La pédagogie scout est au cœur du projet : quotidien structuré par des projets individuels et collectifs, un engagement dans la communauté, le partage du quotidien entre adultes et jeunes, et le jeu et la nature comme cadre.

Un premier lieu de vie de ce type a ouvert en 2017. En 2025, l'association en compte 19 lieux de vie, financés en grande partie par les départements, et à hauteur de 6,6 % par du mécénat.

2. Échelle des professionnels de la protection de l'enfance, ou des pratiques professionnelles

Assistants familiaux, éducateurs en maisons d'enfants à caractère social, éducateurs en milieu ouvert³³, TISF, maîtresses de maison, chefs de service, mais aussi services de

Il y a un enjeu à prendre soin de ceux qui prennent soin. La question de la temporalité des appels à projet, de leur complexité, dans les petites structures, c'est compliqué. Il faut quand même se dire que la personne qui va chercher des sous et gérer de l'argent, c'est aussi la personne qui accompagne les jeunes à l'hôpital.

Membre du groupe de travail

prévention, d'accompagnement à la parentalité, d'éducation populaire, structures du handicap...

Les atouts pratiques

Les professionnels ont des liens avec les enfants et les jeunes et connaissent leurs besoins et leurs difficultés. Ils ont également des liens avec les partenaires du territoire susceptibles d'aider à répondre à ces enjeux. Les enquêtes auprès de professionnels rendent compte du fait qu'ils quittent le secteur, principalement en raison du salaire, puis en raison de conditions de travail dégradées et d'un fonctionnement

institutionnel réduisant leur travail à celui d'exécutants « empêchés » pour reprendre l'expression du Livre Blanc du travail social. Leur donner une marge de manœuvre collective, c'est leur donner envie de rester.

Les points de vigilance

Les équipes d'aujourd'hui sont soumises à une surcharge de travail qui les empêche d'avoir du temps pour « prendre du recul, réfléchir ensemble ». Élaborer collectivement prend du temps, et souvent une réunion à distance ne suffit pas pour faire émerger des idées du terrain. Il faut le temps de se former, de réfléchir ensemble et collectivement, de savoir qu'il est possible de porter un projet, l'implication de tous les échelons est nécessaire pour changer des pratiques. De plus, face au *turn-over* et à l'arrivée de nouveaux professionnels moins formés, le besoin d'espace réflexif et formatif est plus que nécessaire.

Enjeux pour la philanthropie

Donner à des professionnels de terrain la possibilité de proposer des projets, de se former, de réfléchir collectivement (dans des dispositifs de recherche-action) mais aussi d'être soutenus par du mécénat de compétences par exemple.

Vu le public qu'on accueille, on doit innover tout le temps. On n'a pas le choix.

Membre du groupe de travail

³³ Mesure judiciaire de protection de l'enfance, pendant laquelle l'enfant réside au domicile familial

Une expérimentation à l'échelle d'une professionnelle, des « temps fratrie » dans une ferme pédagogique

Émilie est assistante familiale et accueille un adolescent. Elle s'occupe par ailleurs d'une ferme pédagogique dans laquelle elle reçoit des petits groupes d'enfants pendant les week-ends et vacances scolaires pour des journées éducatives. Elle expérimente, depuis peu, des temps de rencontre entre frères et sœurs, des fratries d'enfants confiés sur des lieux de placement différents.

Dans son département, en 2023, 56 % des enfants confiés qui ont des frères et sœurs sont séparés de leur fratrie au quotidien. Une situation qui n'est pas toujours compensée par des moments permettant de faire vivre et renforcer ce lien : des difficultés organisationnelles, mais aussi des moments peu adaptés aux besoins des fratries : dans une salle sans jouets ou activité commune, sur un temps limité, un cadre qui ne permet pas toujours aux enfants d'entrer en interaction, ou de créer des souvenirs communs. L'enjeu de cultiver ces relations est pourtant de taille, lorsque les enquêtes rétrospectives montrent que les frères et sœurs sont les premières personnes sur lesquelles les enfants anciennement confiés peuvent compter une fois majeurs, uniquement lorsqu'ils ont été placés ensemble³⁴. Les activités de la ferme deviennent supports de relations et les animaux facilitent le dialogue entre les membres de la fratrie.

3. Échelle des enfants et des familles

Enfants accompagnés en milieu ouvert, vivant chez eux, ou placés, en famille d'accueil, en maison d'enfants à caractère social, chez des tiers dignes de confiance ainsi que les familles qui ont une mesure judiciaire (que les enfants soient placés ou non).

Les atouts pratiques

Depuis la loi du 2 janvier 2002, et l'obligation d'impliquer les personnes concernées dans les politiques publiques les concernant, des instances de participation se sont mises très progressivement en place dans les services, les associations et les départements³⁵. Des collectifs auxquels un nombre réduit d'enfants

34. Dubéchot P., Doucet-Dahlgren A.-M., Kerivel A. (2014), *Recherche-action, le devenir des enfants placés dans les villages d'enfants de la fondation Action Enfance*, ETSUP, LERFAS, rapport final.

35. Si la mise en application de la loi est jugée timide par le défenseur des droits, des expériences de participation individuelle et collective ont été recensées par l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE).

Une expérimentation à l'échelle d'enfants : l'exemple d'un séjour solidaire au Sénégal

Ali, Muhamed, Théo, Assia et Imen sont accompagnés par un service d'AEMO d'une association, l'AVVEJ. Les cinq adolescents sont déscolarisés après des parcours particulièrement difficiles : maltraitance non repérée avant l'adolescence, victime de prostitution, et début de conduite délinquante. Ce groupe constitué après plusieurs activités proposées par les éducatrices, a élaboré ensemble un projet de séjour solidaire au Sénégal, pays dont est originaire la famille de deux des adolescents (eux ne le connaissent pas).

L'équipe a pris contact avec une association sur place, et jeunes et professionnels organisent plusieurs activités afin de pouvoir payer les billets d'avion et l'hébergement là-bas. Il s'agit de s'extraire un temps du quotidien et des conduites à risques (prostitution, addictions) et de leur faire connaître autre chose, lors de ce premier grand voyage, afin de leur faire prendre un nouveau départ.

ont accès, qui peinent à entraîner des changements politiques, et un risque de « participation décorative » évoqué par le défenseur des droits, alors que l'avis des enfants confiés est déjà peu pris en compte dans les décisions qui les concernent³⁶. Mais ces instances sont aussi l'occasion de se rendre compte des nombreuses idées de projets collectifs, très loin d'être irréalistes ou irréalisables : visiter une ville, faire des reportages, prendre le train, manger des repas ou des goûters « faits maison » plutôt qu'industriels³⁷. **Soutenir ces projets est un moyen de soutenir le pouvoir**

d'agir des enfants. S'appuyer sur ces instances de participation : Conseils de vie sociale au niveau des structures d'accueil, conseils des jeunes à l'échelle du département, réseau d'anciens enfants confiés, c'est considérer les besoins des enfants et des jeunes, et leur capacité à les exprimer.

Les points de vigilance

Il s'agit de se mettre à hauteur d'enfant, et plus particulièrement d'enfants pris en charge par la protection de l'enfance. Des actions qui peuvent sembler « ordinaires » ou loin d'être innovantes, peuvent

36. FAISCA E., (2024) *Participer : espaces, temps et mouvements favorisant la prise en compte de l'expression et des perspectives de l'enfant confié à l'aide sociale à l'enfance.*

37. Ces exemples sont issus de groupes de conseil de jeunes du département de l'Ain, animés par le LEPPI entre 2022 et 2025.

l'être pour des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Alors que certaines enquêtes montrent que seuls 12 % des enfants placés fêtent leur anniversaire en invitant des copains et copines d'école, fêter son anniversaire et inviter des amis est innovant pour des enfants qui n'ont jamais eu l'occasion de le faire³⁸. Alors que la très grande majorité des enfants ayant une mesure de protection de l'enfance sont issus de familles pauvres ou populaires, et que l'on sait que plus d'un enfant sur 10 est privé de vacances pour raisons financières, partir en vacances « est innovant » pour ces enfants. Soutenir l'expérimentation à l'échelle d'enfants et de familles, c'est les considérer comme experts de leurs besoins, c'est leur donner un pouvoir d'agir.

Enjeux pour la philanthropie

Pouvoir adresser des appels à projets à destination des enfants en protection de l'enfance sur des thématiques telles que la culture, le sport, les voyages, l'alimentation ou le développement durable et la participation, auxquelles tous les enfants quelque soit leur niveau scolaire, puissent, avec l'aide de leur éducateur, répondre.

Parce que l'acte d'éduquer implique la possibilité d'expérimenter, une nécessaire marge de manœuvre semble être indispensable, à l'échelle des organisations, des professionnels de terrain, des enfants et de leur famille.

L'association ADEPAPE 13

Grâce à différentes sources de financement, l'ADEPAPE 13 (réseau d'entraide pour les anciens de la protection de l'enfance) a la capacité de proposer différentes formes de soutien aux anciens de la protection de l'enfance du département. Par exemple, lorsqu'un enfant est hospitalisé, des membres de l'association vont le voir régulièrement. Un besoin identifié par les anciens eux-mêmes.

38. Kerivel A., Michaud C., Ottolini L., Jacquelain A. (2024), *Développer les liens sociaux d'attachement et le capital social des enfants confiés à l'ASE. Une recherche-action pour lutter contre l'isolement des jeunes sortant de l'ASE*, menée par le département de l'Ain et le LEPPi.

Les conditions de réussite de l'expérimentation

Donner les moyens aux petites structures de répondre pour lutter contre les inégalités territoriales

Les très nombreuses petites associations (de protection de l'enfance, mais aussi de prévention, d'insertion ou de soutien à la parentalité) ancrées sur les territoires n'ont pas nécessairement les canaux d'information pour avoir accès aux « appels à expérimentation » « ou appels à projets ou à financement » des fondations. Le plus souvent, elles n'ont pas de personnel dédié à la rédaction des dossiers, le personnel étant en majorité auprès des enfants, des jeunes et des familles. De leur côté, les départements n'ont pas nécessairement de liens avec l'univers de la philanthropie, et de possibilités de financement par les fondations.

Il s'agit donc de :

- Penser la communication pour que les appels à expérimentation des fondations atteignent les associations et les services départementaux.
- Donner la possibilité à ces acteurs d'être accompagnés dans la rédaction de réponse à appel à

expérimentation ou à projet (le mécénat de compétences peut être, dans ce cadre, mobilisé)

Proposer une temporalité appropriée

Dans un contexte où les financements, sur des temporalités courtes, empêchent l'expérimentation, soit la co-construction, le tâtonnement, l'ajustement, l'appropriation, la mise en œuvre et l'évaluation, il est impératif de laisser le temps d'expérimenter³⁹.

Trois ans, c'est le temps de :

- Réaliser un diagnostic,
- Coconstruire, embarquer des équipes, changer les pratiques
- Évaluer des premiers effets

Penser l'après expérimentation

Les acteurs d'expérimentations expriment souvent la frustration, voire un découragement définitif, de devoir arrêter une expérimentation « ayant porté ses fruits », faute de financement⁴⁰. Si l'objectif d'une expérimentation, dans le cas où celle-ci produit les effets attendus,

39. Le modèle du Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse (INJEP) qui depuis une quinzaine d'années propose des expérimentations d'une durée de 3 ans peut être un bon exemple de temporalité adéquate à une expérimentation.

40. Livre Blanc du travail social, 2023.

est de perdurer, voire d'essaimer, il s'agit d'accompagner également cette continuité, y compris lorsqu'elle implique le passage d'un financement privé à un financement public⁴¹.

Adosser la recherche et l'évaluation

La notion même d'expérimentation comprend une dimension évaluative : la mesure des effets produits par la politique, pratique ou outil testé. L'objectif initial étant d'éclairer les circuits décisionnels sur la pertinence de prolonger, d'étendre, d'essaimer, ou d'arrêter ce qui a été expérimenté.

Alors qu'elles sont préconisées dans les discours politiques,⁴² les évaluations scientifiques (mesures d'effets ou d'impact) sont rares dans les

Jamais un département ne va mettre de l'argent sur la mesure d'impact d'un dispositif. Or si l'on veut diffuser, partager, le mécénat peut soutenir cela.

Membre du groupe de travail

domaines de l'éducation⁴³ ou de l'enfance. Le plus souvent, elles prennent la forme de bilans ou de contrôles souvent par des grilles d'indicateurs standardisées évaluant les procédures plutôt que les effets.

Les thèmes et les domaines dans lesquels la philanthropie serait « entendable » seraient peut-être plus de culture, de WE, de sorties, de choses qui ont leur importance mais qui ne sont pas des missions « régaliennes de la protection de l'enfance », parce que là, il pourrait y avoir un risque. Et pour contenir ce risque, il pourrait y avoir une exigence de garantie de poursuite de financement public pour certaines actions.

Membre du groupe de travail

41. Les porteurs d'expérimentations expriment souvent la frustration d'arrêter une expérience prometteuse faute de moyens.

42. En 2012, le premier ministre annonce que « toutes les politiques publiques sur l'ensemble du quinquennat feront l'objet d'une évaluation » elles sont déployées et institutionnalisées de manière inégale.

43. Pons X., 2024, *La fabrique des politiques d'éducation. La rapidité sans la qualité ?* Paris, PUF, coll. « Éducation et société ».

Mesurer les effets et l'impact, une question de méthodes

- Mesurer l'impact d'un dispositif : en regardant ce qu'il serait advenu si ce dispositif n'avait pas existé par la comparaison entre une population test et une population témoin.
- Évaluer les effets, prévus et induits par une comparaison avant/après, ou par la mobilisation de la théorie du changement.
- Comprendre les conditions de mise en œuvre d'un dispositif, d'une expérimentation, implique des méthodes de suivi qualitatives *in itinere*⁴⁴.

Ces méthodes d'évaluation impliquent du temps, des moyens et des équipes de recherche en capacité de construire des méthodologies sur mesure, susceptibles de rendre compte des effets et impacts prévus et induits.

Valoriser et intégrer les résultats aux pratiques professionnelles

Financer une recherche qui puissent informer les décisions futures est loin d'être évident, alors même que collectivités et pouvoir central alertent sur le manque de connaissances situées et ancrées sur le terrain, qui évoluent, à l'encontre de savoirs dogmatiques pour guider leur action. Les méthodes de recherche-action sont ainsi présentées par le dernier rapport de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques remis en avril 2025,

comme une possibilité « d'interprétation entre théorie et pratique fondamentale pour faire progresser les connaissances et les pratiques »⁴⁵.

L'enjeu est de répondre, d'une part, au besoin d'éclairer l'action publique, par la meilleure compréhension des enjeux, et la mesure des effets de ce qui est mis en place ou expérimenté, et d'autre part au besoin de réflexivité et de formation des professionnels de terrain (face aux nombreux nouveaux enjeux et situations auxquels ils font face). Certaines méthodes qualitatives ou mixtes, donnant de l'importance aux facteurs contextuels, s'inscrivant dans une temporalité plus longue

44. Fiches repères INJEP : L'expérimentation sociale : étapes et méthodes d'évaluation.

45. Miller L., Santiago I. (2025) *Rapport sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance*, tome 1, Assemblée nationale, N° 1200, présidée par Mme Laure Miller, Rapporteur : Mme Isabelle Santiago.



(plusieurs années), permettent d'impliquer davantage professionnels, enfants, département et autres parties prenantes (recherches collaboratives,

participatives), et ont, en plus d'une visée transformative, une visée réflexive et formative pour les professionnels de terrain.

Mesure d'impact, recherche : le rôle des fondations, aujourd'hui et demain

Prix de la recherche, mesure d'impact : plusieurs fondations et mécènes s'engagent pour des soutiens ponctuels mais déterminants pour l'avenir des dispositifs et du champ de la protection de l'enfance.

La Croix Rouge par exemple, dédie la moitié de son secteur « protection de l'enfance » à l'orientation, l'accueil et l'insertion des Mineurs Non Accompagnés, en particulier dans les départements qui refusent, malgré la loi, d'accueillir décemment ce public. L'association s'appuie sur la Fondation Croix Rouge, qui finance des recherches, en grande partie sur les populations réfugiées, déplacées, au sein de crises humanitaires dans différents pays, nourrissant leur travail de terrain auprès de ces populations, d'informations sur les situations vécues par ces populations, et de plaidoyers pour faire évoluer le positionnement des pouvoirs publics sur le sujet.

Des leviers d'actions : les « chantiers » à ouvrir en protection de l'enfance



La philanthropie n'a pas vocation à se substituer à des financements réalisés ou non par les collectivités, mais à soutenir des projets supplémentaires, renforcer la qualité de la prise en charge des enfants et des familles (par des expérimentations, de l'amorçage de projets) et aider à la prospective par la connaissance des enjeux. Elle joue d'ailleurs déjà un rôle dans cette expérimentation face à des besoins émergents.

En réponse à la crise de la protection de l'enfance, et aux enjeux actuels, nous pouvons présenter quelques chantiers à ouvrir

en protection de l'enfance. Cette liste n'étant pas exhaustive, les démarches de recherche-actions constituent un des moyens de faire remonter des sujets et enjeux à mesure qu'ils apparaissent sur les terrains.

Il y a des nouveaux sujets. Par exemple, il y a 20 ans, sur les questions de violences conjugales et de prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales, il n'y avait pas grand-chose et la Fondation de France a pu soutenir les premiers lieux qui prenaient en charge les enfants avant que cela devienne une préoccupation des pouvoirs publics, donc il faut être attentif à ces questions émergentes.

Membre du groupe de travail

Prévenir les placements

La loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance insiste sur la nécessité d'une articulation cohérente entre les différents niveaux d'intervention : prévention, aide éducative à domicile (AED⁴⁶), et mesures judiciaires (AEMO⁴⁷, placement). Ce continuum doit permettre une action précoce et un accompagnement durable, au plus près des besoins des enfants et

de leur famille. Soutenir l'Aide Sociale à l'enfance aujourd'hui, c'est soutenir tout le système de prévention, et les actions de milieu ouvert (AEMO, AED) qui contribuent à éviter les placements. Alors que l'enfant réside dans son milieu familial, la prévention et le milieu ouvert sont moins visibles, moins connus, faisant l'objet de moins de recherches que les placements, peuvent être plus

46. Aide éducative à domicile. Mesure de protection de l'enfance administrative, sur accord du Conseil départemental. D'après le CNAEMO « elle consiste en une intervention d'un service d'action éducative, qui est proposée à la famille pour l'aider à surmonter ses difficultés en matière éducative », il s'agit « en principe, d'une mesure qui intervient prioritairement quand des problèmes éducatifs doivent pouvoir être résolus dans un cadre familial et en amont de la protection judiciaire ».

47. Action éducative en milieu ouvert. Il s'agit d'une mesure de protection de l'enfance judiciaire, ordonnée par un juge des enfants « lorsque l'enfant est en situation d'un grave danger », d'après le CNAEMO (Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert). Pendant une AEMO, une action éducative est mise en place pendant que l'enfant réside dans son milieu familial.

difficiles à appréhender pour l'éco-système Fondations et un nombre réduit d'entre elles est positionné sur le sujet.

Pourtant, les mesures de milieu ouvert représentent presque la moitié de l'ensemble des mesures de protection de l'enfance (44 % en 2024 d'après la DREES, soit 180000 enfants et jeunes), pour 5,9 % des budgets ASE des départements⁴⁸. Alors que le milieu ouvert prend des formes diversifiées selon les départements (part des mesures administratives et judiciaires, délais d'attente avant la mise en place de la mesure variés, opérateurs des mesures différents, gradation en des degrés d'intensité d'intervention), leur efficacité est importante. L'intervention de travailleurs sociaux au domicile parental pour accompagner les enfants, et

les parents dans leur rôle éducatif, permet d'adresser et de prévenir la dégradation de situations de danger, d'accompagner le retour en famille d'enfants sortant de placement, et contribue ainsi à éviter que des situations aboutissent à un placement.

La prévention est le premier pilier, à la fois pour limiter le nombre d'entrées en protection de l'enfance, et pour garantir l'efficacité des mesures en cours. Les actions préventives auprès des enfants et des familles prennent des formes diverses : dispositifs de droit commun (PMI, services sociaux, associations... : collectivités, CAF, ARS...), ou déployés par les services de l'ASE : actions individuelles, ou collectives (prévention spécialisée), cette dernière représentant en moyenne 2,3 % des budgets ASE⁴⁹.

Rôle potentiel de la philanthropie (non exhaustif)

- Soutenir financièrement les nouvelles expériences de prévention sur les territoires ;
- Réaliser un *sourcing* afin de repérer les associations réalisant de l'AEMO et de l'AED, afin de les mettre en lien avec les fondations ;
- Contribuer aux développements des projets collectifs « culture », « sport », et en évaluer les effets dans les services d'AEMO et d'AED ;
- Soutenir des expérimentations de mobilisation de la famille élargie, du voisinage, des associations du territoire pour trouver des solutions collectives à l'échelle des territoires et des familles en difficulté (conférences familiales, organisation de relais des familles dont les enfants sont porteurs de handicap...).

48. *Ibid.*

49. *L'Aide sociale à l'enfance, Les dossiers de la DREES, Édition 2024, N°119, paru le 23/07/2024.*

Les conférences familiales pour faire émerger des solutions collectives

Partant du postulat que l'éducation des enfants fait l'objet de décisions collectives, au-delà des seuls parents, les premières conférences familiales sont expérimentées, d'abord en Nouvelle-Zélande, afin de faciliter la résolution des problèmes rencontrés par l'enfant grâce à l'implication d'un groupe familial élargi.

La conférence familiale est organisée selon quatre grandes étapes : la préparation de la conférence, le partage des informations, la délibération privée, et l'élaboration du plan d'action⁵⁰. Dans un premier temps, le professionnel, avec l'aide de l'enfant, identifie des personnes-ressources dans l'entourage de l'enfant (famille proche ou éloignée). Ces personnes sont rencontrées individuellement, puis en groupe, donnant lieu à des délibérations entre membres de l'entourage, puis avec, et enfin sans le professionnel ; cette dernière étape représentant symboliquement "la confiance accordée à la famille par les intervenants dans la résolution des problèmes⁵¹". Une fois que ces décisions sont validées par les professionnels, afin de s'assurer que les résolutions garantissent bien la protection de l'enfant, la famille prend l'engagement de suivre ces mesures. On fixe ensuite la date de la prochaine réunion, avant de poursuivre éventuellement la rencontre par un moment convivial.

Actuellement, les conférences familiales sont encore peu présentes sur le territoire français. La loi du 14 mars 2016, qui appelle à une implication plus étroite des familles dans le parcours d'un enfant ayant une mesure de protection et reconnaît les parents comme des "partenaires", a impulsé plusieurs expérimentations. Le département de la Gironde est le premier à lancer une expérimentation, en 2017, qu'il a, depuis, étendue à l'ensemble du territoire en 2019. À sa suite, le Finistère, le Morbihan ou encore le Nord ont expérimenté puis mis en place le système des conférences familiales.

50. Selon le site du département de la Loire : <https://www.loire.fr/upload/docs/application/pdf/2022-11/flyerconffamiliales2022.pdf>

51. REMY C., (28 février 2023) Une expérimentation de conférence familiale en protection de l'enfance, *Revue Lien Social*, n° 1334.

Agir sur les parcours des enfants confiés

Pour les enfants confiés, après la rupture initiale avec leur environnement familial, un enfant sur 5 connaîtra au moins 4 changements successifs de lieu de placement⁵². Un chiffre qui a tendance à minimiser le nombre de « déplacements » dans les structures collectives : de la pouponnière au groupe des petits, des moyens aux

celles-ci, semble, aujourd’hui, plus encore qu’hier, un enjeu de taille.

Des ruptures qui se répercutent dans les trajectoires, amplifiant les inégalités scolaires et de parcours professionnels auxquelles les enfants de milieu populaire, surreprésentés parmi les enfants confiés, font déjà face. Une enquête menée auprès

de 20 % des enfants et jeunes d'un département, montre qu'en 2023, un tiers d'entre eux a changé au moins deux fois d'établissement scolaire au cours des trois dernières années⁵⁴. Dans le contexte des nouveaux enjeux liés aux parcours d'orientation (options,

Les enfants et jeunes ayant eu un parcours en protection de l'enfance ont plus que les autres des parcours morcelés, marqués par des ruptures successives avec leur lieu de vie, leur entourage familial et sur le lieu de placement pour les enfants confiés, leur parcours scolaire et de jeune adulte.

grands, des préados aux adolescents, au foyer d'ados, à l'appartement en semi-autonomie⁵⁵. Certains enfants changent encore plus de lieux de placement, jusqu'à ce qu'aucun lieu de placement n'ait la capacité de les accueillir. Si l'augmentation des « cas complexes » résultait en partie de la conséquence de ces différentes ruptures, œuvrer à la prévention de

filières, parcours sup) le sujet des scolarités, souvent difficiles, des enfants en protection de l'enfance reste en effet important. Pourtant, seuls 20 % des jeunes placés à 17 ans bénéficient d'un prolongement de leur prise en charge jusqu'à leur 21^e anniversaire⁵⁵. Enfin « le passage des seuils d'âge instaurés par la protection de l'enfance exacerbé

52. Ces données sont issues de l'enquête ELAP réalisée par l'INED auprès d'une population de jeunes sortant de la protection de l'enfance.

53. Danner Touati, C. (2021). Facteurs de risque et de protection au cours du placement : étude du devenir à l'âge adulte des enfants placés.

54. Kerivel A., Michaud C., Ottolini L., Jacquelin A. (2023). *Développer les liens sociaux d'attachement et le capital social des enfants confiés à l'ASE. Une recherche-action pour lutter contre l'isolement des jeunes sortant de l'ASE*, menée par le département de l'Ain et le LEPPi.

55. Fréchon, I., Marquet, L. (2023). *Ressources des jeunes à la fin de leur parcours de placement à l'Aide sociale à l'enfance, avec la participation de P. Breugnot, INJEP Notes & Rapport/Rapport d'étude.*

le caractère incertain et chaotique des trajectoires des jeunes qui sont perçues comme étant à la frontière

de différents secteurs d'accompagnement : santé mentale, handicap et traitement de la délinquance »⁵⁶.

Rôle potentiel de la philanthropie (non exhaustif)

- Soutenir financièrement le bâti pour développer des petites structures d'accueil
- Permettre l'expérimentation de petites structures pour des jeunes « à la frontière de plusieurs secteurs d'accompagnement »
- Mobiliser du mécénat de compétences pour les petites associations qui en ont besoin
- Soutenir financièrement les ADEPAPE et Repairs (collectifs d'anciens enfants placés)
- Expérimenter des accueils relais (de répit pour les professionnels) adossés à des projets culturels, sportifs ou écologiques et de développement durable
- Mesurer les effets des établissements inter-âges et des établissements par tranches d'âge.
- Expérimenter et documenter la mise en place des formes de participation substantielle des enfants et des jeunes de l'ASE
- Mesurer les effets des différentes organisations du milieu ouvert (part AED et AEMO, intensivité...) afin de voir les effets sur la part des placements, en comparant plusieurs départements.

Le collectif « Cause Majeur ! », mobilisé pour la prévention des ruptures de parcours pour les sortants de la protection de l'enfance

En novembre 2025, le collectif produit une étude⁵⁷ mesurant l'ampleur des coûts financiers évités en accompagnant un sortant de la protection de l'enfance jusqu'à 23 ans et jusqu'à 25 ans, plutôt que jusqu'à 18 ans, illustrant les conséquences sur la précarité des parcours de jeunes sortant à 18 ans de la protection de l'enfance.

56. Ibid., p.8.

57. Collectif Cause Majeur !, (2025), *Les vies de Paul, accompagner les jeunes majeurs protégés : un gain pour la société, y compris financier !* https://www.citoyens-justice.fr/k-stock/data/jea/cause_majeurs/etude_complete_-_les_vies_de_paul_-_version_finale_07-11-2025.pdf

Des accueils relais pour « des moments extraordinaires » pour les enfants et les jeunes

Alors que les familles d'accueil sont nombreuses à demander « un droit au répit »⁵⁸ face à un métier qui s'est complexifié (avec par exemple l'accueil d'enfants en situation de handicap sans structure d'accueil à la journée) la question des accueils relais est particulièrement importante. Pour les enfants, il s'agit de ne pas vivre ces temps relais comme un moment « ou l'on ne veut plus d'eux »⁵⁹ mais comme des expériences extraordinaires et porteuses de nouveaux liens. Des expériences de lieux relais, gîtes autour de projets (développement durable, projet associatif autour de la culture) ont été expérimentées dans certains départements, sans pour autant que les effets aient été mesurés sur le bien-être des enfants et des professionnels.

Agir envers des publics particuliers de la protection de l'enfance

Carrefour du défaut de prévention et de la crise des autres secteurs sociaux et médi-co-sociaux, du manque de place dans des structures de soin et d'accueil adaptées, certains publics sont plus vulnérables que les autres au sein de la protection de l'enfance. Parmi eux : les très jeunes enfants, les enfants en situation de handicap, les mineurs non-accompagnés, les jeunes en situation prostitutionnelle.

En 2021, 10 % des pouponnières (structures accueillant des enfants

de 0 à 3 ans) ont un taux d'occupation supérieur à 111 % (Drees, 2021). Face à la baisse du nombre de familles d'accueil, au nombre de bébés confiés à la protection de l'enfance qui ne diminue pas, et au manque de place en centres parentaux et maternels, plusieurs départements ouvrent de nouvelles pouponnières malgré les nombreuses critiques de ce mode d'accueil, faute d'autres solutions. Le rapport parlementaire sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance⁶⁰ alerte ainsi :

58. Union fédérative nationale des associations des familles d'accueil et assistants maternels, Assistants familiaux, des professionnels en souffrance, État des lieux et solutions pour sortir de la crise de l'accueil familial, Enquête sur les conditions de travail des assistants familiaux, 2025.

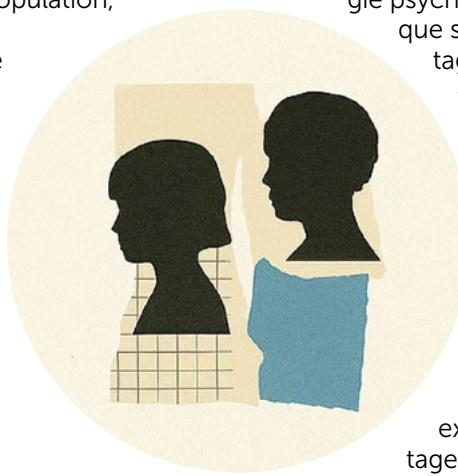
59. Arnaud Melchiorre G. (2022) *À (h)autour d'enfants* rapport de la mission La parole aux enfants, remis à M. Adrien Taquet.

60. Miller L., Santiago I., *Rapport sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance*, tome I, Assemblée nationale, N° 1200, présidée par Mme Laure Miller, Rapporteuse : Mme Isabelle Santiago.

« des pouponnières en sureffectif accueillent des bébés dans des conditions inadaptées et parfois même indignes, dont les conséquences sont dramatiques pour le développement de l'enfant. C'est dans ces conditions qu'est réapparu le syndrome de l'hospitalisme en France, que l'on croyait éliminé depuis longtemps, avec des bébés qui développent des formes de dépression ». Pour cette population, des alternatives en termes d'accueil, de prévention, d'accompagnement à la parentalité, restent à inventer, en dehors des réponses en urgence (CHRS⁶¹ devenant pouponnières malgré eux).

Dans le secteur du handicap, certains départements sont historiquement sous-dotés en praticiens et structures de soin pour enfants.

Dans un département d'Île-de-France, historiquement sous-doté en instituts médico-éducatifs (IME), 8000 enfants sont en attente d'une place. Un constat ayant des conséquences graves en protection de l'enfance, où les enfants en situation



de handicap sont surreprésentés. Ainsi, dans certains départements, **plus de 30 % des enfants et jeunes confiés à l'ASE ont une notification MDPH⁶²** (contre moins de 5 % dans la population générale). Une méta-analyse recense plusieurs études de médecine menées à l'étranger, qui établissent qu'au moins un tiers des enfants confiés en protection de l'enfance auraient une pathologie psychiatrique (et ce quel que soit le test de dépistage utilisé)⁶³. La « double vulnérabilité » (protection de l'enfance et handicap) se traduit par des emplois du temps quotidiens et parcours globaux davantage morcelés et source d'isolement (moins d'activités extrascolaires, davantage de séparation avec les fratries) que pour les enfants confiés qui ne sont pas en situation de handicap⁶⁴.

Les mineurs non-accompagnés (MNA), sont caractérisés par le fait d'être « présents sur le territoire français sans être accompagnés d'un parent titulaire de l'autorité parentale ou d'un représentant légal »

61. Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

62. Reconnaissance administrative d'un handicap par la Maison des personnes handicapées (MDPH).

63. Even, M. (2015). *Santé mentale des enfants placés à l'aide sociale à l'enfance, revue de la littérature. Médecine humaine et pathologie*. Dumas- 01511949ff

64. Kerivel A., Michaud C., Ottolini L., Jacquelain A. (2023). *Développer les liens sociaux d'attachement et le capital social des enfants confiés à l'ASE. Une recherche-action pour lutter contre l'isolement des jeunes sortant de l'ASE*, menée par le département de l'Ain et le LEPPi.

Des centres parentaux pour accompagner parents et bébés

Alternative à certains placements, les centres parentaux, permettant l'accueil d'un ou deux parents (contrairement aux centres maternels, à l'origine conçus pour une mère et ses enfants en bas âge) sont encore insuffisamment présents sur l'ensemble des territoires. Des initiatives existent, portées par différentes associations et font face à de nombreuses interrogations, notamment concernant l'après pour des familles dont les deux parents ont des déficiences nécessitant un soutien, ou pour des familles en grande précarité qui n'ont pas de logement au sortir du centre parental.

(Ministère de la Justice). Pourtant relevant de la protection de l'enfance, leur accueil est devenu un sujet politique, et certains départements, en refusant d'accueillir les MNA, s'opposent à la convention internationale des droits de l'enfant. Le prix de journée moyen pour l'accueil d'un MNA est de 90 euros (voire 80 euros) contre 150 euros en

moyenne pour une prise en charge ASE. Leur accompagnement et leur accès à la formation reste un défi, qui n'est pas toujours pris en charge par les départements, et souvent relégué aux secteurs associatifs.

Enfin, si le gouvernement a lancé un plan interministériel pour mieux lutter contre la prostitution des mineurs et

Le développement, à Apprentis d'Auteuil, de la formation « KAYRN »

Entre 2020 et 2023, le programme Kayrn a permis de former 820 professionnels d'Apprentis d'Auteuil en Île-de-France à des pratiques éducatives sensibles aux traumatismes, améliorant ainsi l'accompagnement de 1200 jeunes en souffrance (jeunes dits « en situation complexe ») et renforçant la cohésion d'équipe, la qualité de la relation éducative et la gestion des comportements. Le déploiement de ce programme se poursuit à l'échelle nationale dans de nombreuses structures de la fondation, et son expérimentation a été étendue à plusieurs établissements scolaires.

que les départements expérimentent un certain nombre de dispositifs, ces situations impliquent des dispositifs à

inventer au croisement du soin, de la lutte contre la prostitution mais aussi contre la toxicomanie.

On a de nouveaux cas, qui se baladent, entre narcotrafic et prostitution. Ce sont des cas extrêmement complexes et financièrement très lourds à prendre en charge, Entre le soin, l'éducatif. Il y a des choses à inventer. Qu'est-ce qu'on fait pour les enfants qui sont aux limites de tout ?
(Membre du groupe de travail)



Renforcer l'intégration de la santé mentale dans l'approche éducative : une expérimentation de SOS Villages d'Enfants

La fondation SOS Villages d'enfants s'est appuyée sur des partenaires privés, pour financer intégralement un projet visant à intégrer pleinement la prise en compte des traumatismes dans son approche éducative. Le projet a d'abord été expérimenté dans un territoire en 2022, et est aujourd'hui dans une phase d'essaimage avec un volet formation (60 éducateurs formés aux premiers secours en santé mentale) et à la mise en place de projets dédiés à la santé mentale (par exemple, création d'espaces de relaxation psychosensorielle, équipement de mallettes sensorielles (couverture lestée, casque anti-bruit, etc.), financement de projets expérimentaux (art-thérapie, sophrologie...)).

Rôle potentiel de la philanthropie (non exhaustif)

- Soutenir financièrement le bâti et l'aménagement pour développer des centres parentaux, des centres maternels et familles ;
- Expérimenter différents types d'accueil en petit effectif pour les enfants de l'aide sociale à l'enfance en situation de handicap ;
- Soutenir et participer aux développements de l'accompagnement des familles d'enfants en situation de handicap ;
- Soutenir des séjours de rupture thérapeutiques et éducatifs ou d'autres solutions en direction des jeunes en situation de prostitution ;
- Contribuer aux recherches-actions, formations, voyages à l'étranger pour que les professionnels puissent s'inspirer de ce qui se passe ailleurs pour accueillir au mieux les enfants aux vulnérabilités multiples.
- Soutenir les collectifs qui se mobilisent et alertent pour pointer les manques/manquements d'accès aux droits et prendre en charge les urgences.

Soutenir l'ouverture vers l'extérieur

L'institution qu'est l'Aide sociale à l'enfance, est souvent synonyme d'isolement des enfants et jeunes confiés, face à la nécessité de « protéger ». Or, les bienfaits de l'ouverture vers l'extérieur en termes de développement de l'enfant, et de création de liens sociaux sont démontrés⁶⁵.

Dans un département rural, en 2022, 49 % des enfants et jeunes confiés de plus de 4 ans n'ont passé aucune nuit en dehors de leur lieu de placement, chez des amis ou membres de

la famille élargie, au cours de l'année écoulée⁶⁶. Les recherches sur les liens sociaux des enfants confiés montrent leur faible inscription dans des groupes autres que le lieu de placement⁶⁷. Souvent stigmatisés dans le quartier/ village auxquels ils appartiennent, ils sont peu connectés aux lieux d'accueil collectifs, même lorsqu'ils sont situés dans un tissu associatif dense, que ce soit en milieu urbain ou rural (via des chantiers bénévoles, le scoutisme, l'entraide intergénérationnelle, les événements locaux...). De la même manière,

65. Dubéchot P, Doucet-Dahlgren A.-M., Kerivel A. (2014). *Recherche-action, le devenir des enfants placés dans les villages d'enfants de la fondation Action Enfance*, ETSUP, LERFAS, rapport final.

66. Kerivel A., Michaud C., Ottolini L., Jacquelin A. (2024). *Développer les liens sociaux d'attachement et le capital social des enfants confiés à l'ASE. Une recherche-action pour lutter contre l'isolement des jeunes sortant de l'ASE*, menée par le département de l'Ain et le LEPPi.

67. *Ibid.*

peu de personnes pouvant contribuer à l'ouverture vers l'extérieur des enfants (voisins, parents de copains, bénévoles...) investissent ces lieux, contribuant à leur isolement.

Dans un département rural, 7 % des enfants placés ont participé à une activité culturelle pendant l'année⁶⁸.

Alors que les effets bénéfiques de l'accès à la culture par une pratique, ou l'accès à des lieux culturels sont largement montrés : sur le développement de l'enfant, son intégration sociale, sa trajectoire scolaire et professionnelle, les enfants de milieu social populaire en sont davantage exclus.

Rôle potentiel de la philanthropie (non exhaustif)

- Financer des séjours de vacances de qualité (séjour linguistique, séjours sportifs, culturels favorisant la mixité sociale...) ;
- Financer des activités culturelles et sportives de qualité et diversifiées
- Expérimenter des projets d'activités culturelles pour toutes et tous (et notamment pour les enfants en situation de handicap) ;
- Favoriser la mise en lien entre l'écosystème de l'ASE et des réseaux associatifs constitués de bénévoles (mouvement d'éducation populaire, association de parrainage de proximité, de mentorat...)
- Financer des séjours, voyages portés par des enfants et jeunes et leurs professionnels en
- Mesurer l'impact de la médiation animale dans la protection de l'enfance.
- Soutenir les projets de repas faits maison (de qualité, bio...) dans les établissements de protection de l'enfance ;
- Évaluer les effets des séjours à l'étranger sur les parcours des jeunes.



68. *Ibid.*

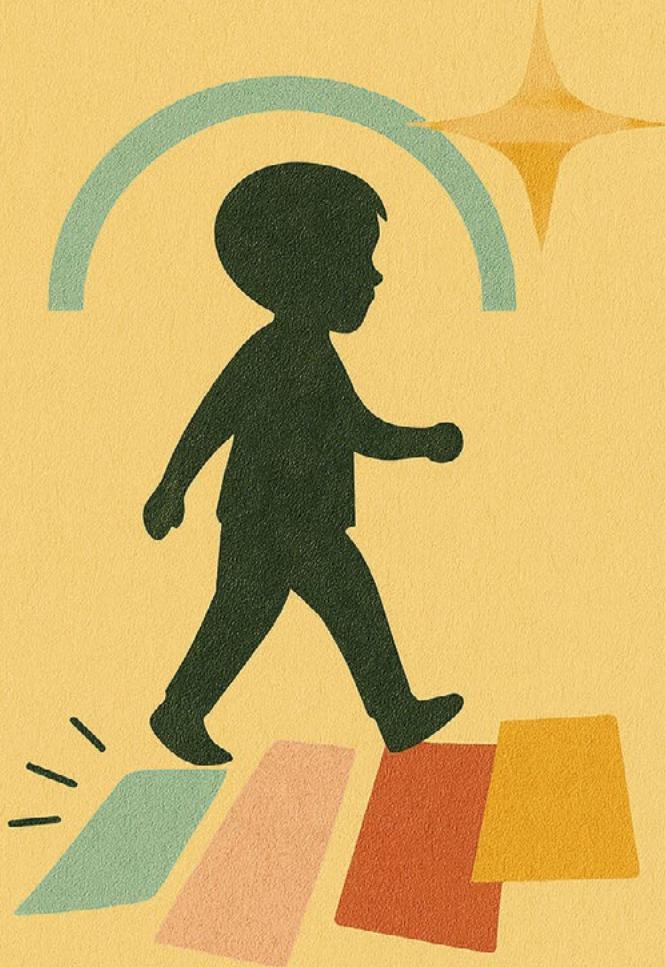
« Action enfance fait son Cinéma » : un projet culturel d'ouverture, de rencontres et de valorisation

Depuis 8 ans, Action Enfance permet à une centaine d'enfants de 15 villages d'enfants de participer à des courts-métrages écrits et réalisés par des équipes d'étudiants de 4 écoles de cinéma partenaires. Chaque année les films sont projetés au Grand Rex face à un jury de personnalités du cinéma. Les enfants évoquent, plusieurs années après, cette expérience incroyable, et les liens qu'ils tissent avec les équipes d'étudiants, ainsi que la fierté de se voir jouer un rôle sur grand écran.

Programme d'épanouissement par le sport

Depuis 2015, SOS Villages d'enfants met en place un programme d'épanouissement par le sport, par un accompagnement intensif en direction de groupes restreints. Alors qu'en 2015 le programme permettait à 46 jeunes de bénéficier de 9 sessions de stages, dix ans plus tard ce sont 71 jeunes qui sont répartis sur 27 sessions stages « sur mesures » pour les jeunes concernés.

Conclusion



Philanthropie et protection de l'enfance

Pour conclure, les chantiers les plus pertinents sont ceux qui répondent aux besoins des jeunes, à un instant précis, sur un territoire. Par exemple, certaines collectivités ne financent pas le permis de conduire des jeunes alors que l'employabilité et l'accès aux études dépendent fortement de la mobilité. D'autres sont particulièrement dépourvues en structures d'accueil pour enfants et adultes en situation de handicap.

Si l'on se concentre sur l'Aide sociale à l'enfance, on observe également de très grandes disparités territoriales en ce qui concerne la part et les types de mesures en milieu ouvert, les lieux d'accueil pour les bébés et leurs parents, les places pour des fratries, les enfants en situation de handicap. Les nouvelles lois, en protection de l'enfance mais aussi dans d'autres secteurs tels que le handicap par exemple, peuvent considérablement changer le travail des professionnels.

Dans ce contexte changeant où la gestion de l'urgence prédomine, la philanthropie peut inscrire ses valeurs de soutien aux enfants vulnérables, dans une temporalité et une posture rendant possible l'existence d'espaces et de temps de réflexion et d'expérimentation, pour les enfants, les professionnels de terrain et les départements. Dans la continuité du rôle déjà joué par les fondations, il s'agit d'élargir les possibilités de mobilisation de la philanthropie, pour toutes les associations, tous les professionnels et tous les enfants, jeunes et familles de la protection de l'enfance. Mais aussi de diversifier les possibilités : financement, mécénat de compétences, expérimentations, évaluations, recherches et prospectives. Il y a aussi urgence à collaborer, entre fondations et à se coordonner avec l'État, les départements, les associations et à unir nos forces sur les sujets prioritaires émergeant du terrain.



Lexique

Liste des acronymes et leurs significations

AED Aide Éducative à Domicile	L'OSE Œuvre de Secours aux Enfants	CAF Caisses d'Allocations familiales
ASE Aide Sociale à l'Enfance	Les PEP Pupilles de l'Enseignement Public	ARS Agence régionale de santé
DREES Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques	L'AVVEJ Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes	ELAP Éditeur de Logiciels pour les Administrations Publiques
MECS Maison d'Enfants à Caractère Social	CNAPE Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant	CHRS Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
L'Uniopss Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux	CNAEMO Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert	IME Institut médico-éducatif
AEMO Action Éducative en Milieu Ouvert	L'INED Institut National d'Études Démographiques	MDPH Maison des personnes handicapées
	ADEPAPE Association Départementale des Pupilles de l'État et des Anciens Pupilles de l'État	MNA Mineurs non-accompagnés
	Repairs ! Réseau d'Entraide pour les Pupilles et les Adoptés Recherchant des Informations sur leurs origines et leur histoire	

Une étude...

Fondation
de
France

... commandée par

La Fondation de France, premier réseau
de philanthropie en France

Chacun de nous a le pouvoir d'agir pour l'intérêt général. Cette conviction est, depuis plus de 50 ans, le moteur de la Fondation de France. Chaque jour, elle encourage, accompagne et transforme les envies d'agir en actions utiles et efficaces pour construire un monde plus apaisé, solidaire et durable. La Fondation de France a développé un savoir-faire unique, en s'appuyant sur les meilleurs experts, des centaines de bénévoles et des milliers d'acteurs de terrain, dans tous les domaines de l'intérêt général : aide aux personnes vulnérables, recherche médicale, environnement, culture, éducation... Avec les 982 fondations qu'elle abrite, elle soutient chaque année plus de 12000 initiatives prometteuses et innovantes, en France et à l'international. Indépendante et privée, elle agit grâce à la générosité des donateurs.



... coordonnée par

Et VersLeHaut, premier *think tank* français
pour les jeunes et l'éducation

Fondé en 2015 par des grands acteurs de la jeunesse, VersLeHaut promeut les initiatives des éducateurs sur le terrain et plaide pour des réponses ambitieuses au défi éducatif. De la famille à la lecture, de la responsabilité éducative des entreprises au sport, les travaux de VersLeHaut s'attachent à la dimension sociétale de l'éducation, au-delà de la seule école, et soulignent l'importance de mieux mobiliser les forces vives de la société civile : collectivités locales, associations, entreprises.



... élaborée par

Le Laboratoire d'Évaluation des Politiques
Publiques et des Innovations (LEPPI)

Le LEPPI est composé d'une équipe de sociologues, économistes, historiens qui réalisent des recherche-actions, des évaluations de politiques publiques et des mesures d'impact. Les thématiques sont la protection de l'enfance, l'école, et les mouvements d'éducation populaire, ainsi que les politiques éducatives et jeunesse, au prisme des questions d'inégalités et de discriminations.



Contact

Tél. : 06 88 46 32 32

E-mail : aude.kerivel@leppi.fr

Retrouvez l'actualité
du LEPPI



Contact

Tél. : 06 16 34 16 96

alexanne.bardet@verslehaut.org

Retrouvez l'actualité
de VersLeHaut



Contact

Tél. : 01 44 21 31 24

E-mail :

nouvellesgenerations@fondationdefrance.fr

Retrouvez l'actualité
de la Fondation de France





Décembre 2025

Retrouvez l'actualité de la Fondation de France

